



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES LIBERTES  
PUBLIQUES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

AP 82 - PREF - 2015 - 07 - 231

**ARRETE**  
**portant nomination d'un régisseur d'Etat et d'un suppléant**  
**auprès de la police municipale de la ville de Montauban**

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu l'arrêté préfectoral du 07 octobre 2002 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la ville de Montauban ;

Vu l'avis conforme de madame l'administratrice générale des finances publiques du 20 juillet 2015 ;

**ARRETE**

Article 1er : Monsieur Patrick CARBALLO, directeur de la police municipale de la ville de Montauban, est nommé régisseur pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L. 2212-5 du code général des collectivités territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L. 121-4 du code de la route ;

Article 2 : Monsieur Jean-Claude GLEYE, chef de service est désigné suppléant ;

Article 3 : Monsieur Patrick CARBALLO n'est pas astreint à constituer un cautionnement ;

Article 4 : Monsieur Patrick CARBALLO percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 110 euros ;

Article 5 : Monsieur Jean-Claude GLEYE percevra une indemnité de responsabilité de 110 euros pour la période durant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie ;

Article 6 : Les autres policiers municipaux de la ville de Montauban sont désignés mandataires ;

Article 7 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montauban le 24 JUL. 2015  
Le préfet,

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

Jean-Michel DELVERT

2, Allée de l'Empereur - BP 779 - MONTAUBAN CEDEX

Tél. 05 63 22 82 00 - Fax 05 63 93 33 79 - Mèl : [courrier@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr](mailto:courrier@tarn-et-garonne.pref.gouv.fr)  
<http://www.tarn-et-garonne.pref.gouv.fr>